



Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
30/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
07/07/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 17

VOTANTS : 21

OBJET :
42 – FINANCES- AFFAIRES
SCOLAIRES-APPROBATION
DES TARIFS DE LA
RESTAURATION
SCOLAIRE-ANNEE 2023-
2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 045-214501454-20230706-42_2023-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

Etai^{ent} présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Sylvie COSTA, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Maddy FRICHET, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, Mme Sylvie NINONET, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX et Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

Etai^{ent} représentés :

Mme Nadia DERRADJI par Mme Nathalie ROUX
Mme Virginie GESSAT par Mme Florence BAILLOUX
M. Bruno DUBREUIL par M. Jacques DUCHEMIN
M. Pierre LELOUP par M. Bernard ROBICHON

Etai^{ent} excusés :

Mme Marine BURILLER
Mme Sophie SUIVENG
M. Frédéric NERAUD
M. Jean-Louis TOUCHAIS
M. Bruno CLEZARDIN
M. Frédéric JULLY

Madame Sylvie NINONET a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Emilie JULAUDE, Secrétaire de séance auxiliaire.

Par délibération du 06 juillet 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la restauration scolaire comme suit pour l’année scolaire 2022/2023 :

○ Maternelle	4,30 €
○ Élémentaire	4,85 €
○ Commune non participante	7,10 €
○ Enseignants et extérieurs	7,10 €
○ Agents communaux et stagiaires	7,10 €

De plus, le conseil municipal a proposé de permettre l'accueil des enfants atteints d'allergie alimentaire, dans les conditions prévues par la circulaire de l'Education Nationale n° 2003-135 du 8 Septembre 2003 intitulée « Accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de santé », en offrant la possibilité aux familles concernées de fournir un panier repas pour l'enfant et de fixer le tarif à la moitié du prix du repas appliqué aux enfants non allergiques, sous condition de l'élaboration d'un PAI.

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Maternelle 4,50 €
- Élémentaire 4,90 €
- Commune non participante 7,20 €
- Enseignants et extérieurs 7,20 €
- Agents communaux et stagiaires 7,20 €

- **D'APPROUVER** le tarif intermédiaire : tarif ci-dessus augmenté de 1€ par repas pour les enfants des personnes ayant une activité commerciale ou artisanale sur la commune, mais ne résidant pas à Ferrières en Gâtinais,

- **D'APPROUVER** le 1/2 tarif pour l'accueil au restaurant scolaire des enfants présentant des allergies, dans les conditions fixées dans un Projet d'Accueil Individualisé.

**Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 10 juillet 2023**

La secrétaire de séance

Le Maire


Sylvie NINONET


Gérard LARCHERON

